

IPC/CE/55/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 3 avril 2024

**Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC)**

**Comité d’experts**

**Cinquante‑cinquième session
Genève, 11 – 13 mars 2024**

Rapport

*adopté par le comité d’experts*

# Introduction

1. Le Comité d’experts de l’Union de l’IPC (ci‑après dénommé “comité”) a tenu sa cinquante‑cinquième session à Genève, sous une forme hybride, du 11 au 13 mars 2024. Les membres ci‑après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Mexique, Norvège, Pérou, Portugal, République de Corée, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Royaume des Pays‑Bas, Royaume‑Uni, Suède, Suisse, Ukraine (35). Singapour, l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB), l’Office européen des brevets (OEB) et l’Association européenne des étudiants en droit (ELSA International) étaient également représentés. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport. Trente‑trois personnes ont participé à la session en présentiel.
2. La session a été ouverte par M. K. Fushimi, directeur de la Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l’infrastructure et des plateformes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), qui a souhaité la bienvenue aux participants.

# Bureau

1. Le comité a élu à l’unanimité M. Fergal Brady (Irlande) président et a réélu Mme Magalie Mathon (France) et M. Christopher Kim (États‑Unis d’Amérique) vice‑présidents.
2. Mme XU Ning (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Adoption de l’ordre du jour

1. Le comité a adopté à l’unanimité l’ordre du jour révisé qui fait l’objet de l’annexe II du présent rapport.
2. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

# Rapport sur la vingt‑sixième session du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification

1. Le comité a pris note d’un rapport verbal présenté par les États‑Unis d’Amérique au nom des offices de l’IP5, sur la vingt‑sixième session du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification.
2. Il a été souligné que la vingt‑sixième session du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 était la première réunion en présentiel depuis la pandémie de COVID‑19, sous une forme hybride, pour une éventuelle participation à distance.
3. Les offices de l’IP5 sont convenus de faire passer à la phase CIB trois projets de l’IP5 (projets F), tous issus des secteurs proposés de la Feuille de route pour la révision de la CIB (ci‑après dénommée “feuille de route”). Un projet F supplémentaire pourrait passer à la phase CIB sous réserve de l’approbation par voie électronique des offices de l’IP5. Les offices de l’IP5 sont également convenus de faire passer à la phase F de l’IP5 six propositions P.
4. Il a été pris note du fait que l’USPTO, au nom des offices de l’IP5, avait publié sur le forum électronique consacré à la CIB, sous le projet [CE 456](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE456), les listes actualisées de tous les projets et propositions en cours des offices de l’IP5 (voir l’annexe 46 du dossier de projet) afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.
5. Le Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification a discuté de la manière d’identifier et de cataloguer les nouvelles technologies émergentes, ainsi que d’établir des processus pour maintenir à jour le catalogue des nouvelles technologies émergentes. Le Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification envisagerait d’intégrer ce catalogue dans la feuille de route à l’avenir.
6. Les offices de l’IP5 et l’OMPI ont également partagé leur expérience sur le classement préalable, le classement et le reclassement assistés par l’intelligence artificielle.

# Rapport sur l’état d’avancement du programme de révision de la CIB

1. Le comité a pris note d’un rapport exhaustif sur l’état d’avancement des travaux figurant à l’annexe 23 du projet de dossier [CE 462](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE462), établi par le Bureau international et concernant des activités du Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci‑après dénommé “groupe de travail”) et notamment le programme de révision de la CIB.
2. Le comité a fait observer que le nombre annuel total de projets de révision était resté constant ces dernières années. Le rapport contenait notamment des informations sur des projets liés à la feuille de route et aux nouvelles technologies émergentes, témoignant de la capacité de la CIB de s’adapter à l’évolution du paysage technologique.
3. Outre les offices de l’IP5, les offices du Brésil et du Canada avaient présenté des demandes de révision dans le cadre de la feuille de route actualisée. Le nombre et l’état d’avancement de tous les projets mis en œuvre dans le cadre de la feuille de route ou liés aux nouvelles technologies émergentes étaient indiqués dans le rapport sur l’état d’avancement.
4. Le comité a fait part de sa grande satisfaction et de son appréciation à l’égard de l’efficacité du groupe de travail, en particulier en ce qui concerne la durée moyenne de la phase de la CIB, et a invité ce dernier à trouver, dans un délai raisonnable, une solution pour traiter la question de la suppression des renvois non limitatifs dans le schéma, compte tenu des projets de révision en cours.
5. Conscient de la nécessité de maintenir un niveau de qualité élevé tout en préservant la quantité, le comité a invité le groupe de travail à tenir compte de ces deux aspects dans les futures activités de révision. Le comité a invité davantage d’offices à participer activement à la révision dans le cadre de la feuille de route, en gardant à l’esprit que plus la participation à la révision sera importante, plus les questions soulevées seront nombreuses et la qualité élevée.
6. Le comité a pris note de l’intention du Bureau international de reprendre la présentation régulière du rapport sur le reclassement de la CIB à partir de la prochaine réunion du comité.

# Rapport du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs

1. Le comité a pris note d’un rapport sur l’état d’avancement des travaux établi par l’OEB, qui présidait le groupe d’experts.
2. Le comité a été informé que trois nouvelles sous‑classes pour la nouvelle classe H10, à savoir H10B, H10K et H10N, avaient été approuvées et étaient entrées en vigueur dans la version 2023.01 de la CIB. Trois autres projets, à savoir les projets [C 514](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C514), [C 515](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C515) et [C 516](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C516), contenant les trois nouvelles sous‑classes H10D, H10F et H10H, étaient examinées sur le forum électronique de la CIB en vue de la version 2025.01 de la CIB. Deux autres sous‑classes, H10P et H10W, en cours d’examen dans le cadre de l’enveloppe du projet [CE 481](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/en/project/4867/CE481), étaient déjà en préparation en tant que projets C candidats.
3. Il a été noté que, lors de sa neuvième session qui s’est tenue à l’INPI (Brésil), le Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs a examiné toutes les questions en suspens concernant les sous‑classes H10P et H10W, ainsi que les questions relatives aux projets C en cours [C 514](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C514), [C 515](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C515) et [C 516](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C516) concernant les sous‑classes H10D, H10F et H10H.
4. Le comité s’est joint au Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs pour remercier le Brésil d’avoir accueilli la neuvième session du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs.
5. Le comité a noté que la prochaine réunion du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs se tiendrait à Genève dans la semaine précédant la cinquante et unième session du groupe de travail et que le Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs avait l’intention de publier tous les projets du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs d’ici la version 2026.01 de la CIB.
6. Le comité a adressé ses remerciements profonds et sincères à tous les membres du groupe d’experts et en particulier à l’OEB, qui présidait le groupe d’experts, pour les résultats remarquables obtenus jusqu’à présent.
7. Le comité a également encouragé la participation en présentiel à la prochaine réunion du groupe d’experts, compte tenu de la complexité du sujet et des discussions techniques approfondies prévues. Dans le même temps, les discussions par voie électronique entre les réunions en présentiel devraient également être améliorées afin d’atteindre l’objectif d’une introduction complète dans la version 2026.01 de la CIB.

# Rapport sur l’état d’avancement des programmes de révision de la CPC et de la FI

1. L’OEB et les États‑Unis d’Amérique ont présenté un exposé conjoint sur les derniers événements concernant la CPC; le Japon a présenté un rapport sur l’état d’avancement des travaux et les faits nouveaux concernant les systèmes FI/F‑term.
2. Le comité a noté qu’au 1er janvier 2024, près de 72,8 millions de documents de brevet étaient classés selon la CPC, dont 1,5 million de documents de la littérature non‑brevet. Il a également été informé de l’intégration de la version 2024.01 de la CIB dans la version du 1er janvier 2024 de la CPC, pour la première fois. Le comité a remercié l’OEB et l’USPTO pour leurs efforts et leur engagement à cet égard pour l’avenir.
3. Le comité a également pris note des efforts de reclassement à l’OEB et à l’USPTO, dont l’achèvement devrait être réalisé dans un délai d’un an à compter de la date de publication des versions respectives de la CPC.
4. Le comité a été informé que les systèmes FI/F‑term étaient révisés sur une base annuelle depuis 2023, ce qui permettait la publication de la révision du système FI et des nouvelles versions de la CIB en même temps, c’est‑à‑dire le 1er janvier; la révision du système FI dans la version 2024.01 couvrait 287 groupes principaux tandis que la révision du système F‑term concernait 18 thèmes en 2023. Le comité a noté que, depuis juillet 2023, les systèmes FI/F‑term étaient disponibles dans la base de données Patentscope de l’OMPI pour les recherches dans les collections nationales japonaises.
5. Le comité a également pris note d’une analyse quantitative réalisée par le JPO sur les systèmes FI/F‑term en termes de “ratio FI unique (RUFI)”; plus le ratio est élevé dans un domaine technique spécifique, plus il est utile d’utiliser la FI pour rechercher des documents JP dans le domaine en question. Le comité a remercié le JPO pour ses efforts visant à améliorer l’alignement de la FI sur la dernière version de la CIB, tout en tenant compte des différences entre les deux systèmes de classement lors de la recherche de documents japonais.
6. Le comité a reconfirmé l’opinion partagée selon laquelle la cohérence entre la CIB et les schémas de classement fondés sur la CIB était essentielle et les efforts pour renforcer et conserver cette cohérence devaient se poursuivre, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies émergentes.

# Modifications à apporter au Guide d’utilisation de la CIB et aux autres documents de base de la CIB

1. Les délibérations ont également eu lieu sur la base de l’annexe 94 du dossier de projet [CE 454](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE454) contenant une compilation des propositions de modification du *Guide d’utilisation de la CIB* (ci‑après dénommé “guide”) assorties de commentaires, en particulier dans les annexes 84 à 90, 92 et 93 du dossier de projet, soumises respectivement par le Bureau international, la Fédération de Russie, l’Allemagne, la République de Corée, l’OEB, le Japon et la Chine.
2. Le comité a adopté, sous réserve de certaines modifications, les propositions de modification des intitulés de la première page et des paragraphes 3, 13.d), 15.a), 39, 40, 41, 50, 66, 85.a), 85.b), 98, 100, 107*bis*, 174, 183 et 187 du guide, figurant aux annexes 95 et 96 du dossier de projet. Ces modifications seront incluses dans la version 2024 du guide.
3. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l’annexe 99 du dossier de projet [CE 455](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE455) contenant une compilation des propositions de modification des *Principes directeurs pour la révision de la CIB* (ci‑après dénommés “principes directeurs”) assorties de commentaires, soumises respectivement par le Bureau international, l’OEB, Israël, la Chine et le Japon dans les annexes 94 à 96 et 98, ainsi que les remarques du dossier de projet.
4. Le comité a adopté, sous réserve de certaines modifications, les propositions de modification des intitulés de la première page et des paragraphes 27*bis*, 28, 37*bis*, 51, 67*bis*, 69, 73, 76, 82, 109*bis* et 110 et les propositions de modification de la version française du paragraphe 7.a) de l’appendice I, du paragraphe 7 de l’appendice II et de l’appendice VI, figurant aux annexes 100 et 101 du dossier de projet.

# Intégration de nouvelles Technologies émergentes dans les secteurs proposés de la Feuille de route pour la révision de la cib

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’une proposition du Bureau international figurant dans l’annexe 3 du dossier de projet [CE 559](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE559), concernant l’intégration de secteurs en rapport avec les nouvelles technologies émergentes dans les secteurs proposés de la Feuille de route pour la révision de la CIB.
2. Le comité a noté que les offices s’accordaient sur le fait que les révisions futures dans les secteurs en rapport avec les nouvelles technologies émergentes devraient être considérées comme aussi importantes que les révisions dans les secteurs relevant de l’actuelle feuille de route. Le comité a souscrit, dans les grandes lignes, à la proposition du Bureau international concernant la promotion de la transparence et de la visibilité des nouvelles technologies émergentes dans le cadre de la feuille de route. Par conséquent, cela aiderait à visualiser les activités de révision du groupe de travail dans les secteurs en rapport avec les nouvelles technologies émergentes.
3. Le comité a également pris note des préoccupations exprimées par certains offices concernant le risque d’erreurs de catégorisation des nouvelles technologies émergentes en l’absence de critères objectifs pour leur identification. Le comité a décidé de créer un nouveau projet, le projet [CE 551](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE551), avec le Bureau international comme rapporteur, pour examiner plus avant la proposition du Bureau international relative à l’intégration des nouvelles technologies émergentes dans la feuille de route et pour examiner les critères objectifs potentiels pour l’identification des nouvelles technologies émergentes.
4. Le comité a confirmé que la pratique actuelle concernant la révision des nouvelles technologies émergentes devrait continuer à être mise en œuvre et appliquée lors de la présentation de nouvelles demandes de révision au moyen du modèle de révision de la CIB. Le Bureau international prendrait les mesures nécessaires pour que ces demandes ou projets soient visibles sur le forum électronique de la CIB.

# Nécessité d’un nouveau type de schéma d’indexation ou de balisage universel couvrant les technologies transversales

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l’annexe 12 du dossier de projet [CE 502](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE502), contenant une proposition de la Chine.
2. Le comité a fait remarquer que la proposition se concentrait sur la manière de mieux présenter les symboles de classement dans la CIB qui ne pouvaient pas être placés en premier sur les documents de brevet. La Chine propose de présenter ces symboles de la CIB dans le format unifié, par exemple en utilisant des expressions telles que “schémas de classement supplémentaire”.
3. Le comité a pris note des préoccupations des offices concernant les changements considérables qui pourraient être apportés à la pratique actuelle de la CIB, étant donné que les schémas d’indexation et les schémas de classement secondaire, ainsi que le classement multiple, sont appliqués dans la pratique de classement de la CIB depuis de nombreuses années. Les changements proposés pourraient également avoir un impact sur les systèmes informatiques des offices.
4. Le comité a salué les efforts déployés par la Chine à cet égard, qui pourraient constituer une bonne base ou un point de départ pour susciter de nouvelles réflexions. Le comité a décidé de créer un nouveau projet, le projet [CE 552](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE552), avec la Chine comme rapporteur, afin de réexaminer la question de la représentation des schémas de classement supplémentaire dans la CIB.
5. Compte tenu de la modification du champ d’application du nouveau projet par rapport au projet [CE 502](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE502) existant, pour lequel l’OEB et la Chine agissaient en qualité de co‑rapporteurs, le comité a décidé de considérer le projet [CE 502](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE502) comme achevé.

# Reclassement de la CIB fondé sur l’intelligence artificielle – un remplacement potentiel du “transfert par défaut”

1. Luminess, l’entreprise choisie par l’OMPI pour la mise en œuvre de la solution de gestion des listes de documents de la CIB (IPCWLMS), a présenté un exposé sur les solutions de reclassement fondées sur l’intelligence artificielle dans IPCWLMS.
2. Le comité a pris note de l’exposé portant sur l’historique, les objectifs et les contraintes, les principes de l’intelligence artificielle, les données relatives à la formation, l’évaluation et les améliorations possibles. Le Bureau international a expliqué que les solutions étaient basées sur l’adaptation du service IPCCAT existant au reclassement et que l’objectif du projet était de fournir une autre solution au transfert par défaut au stade 3 du cycle de reclassement de la CIB.
3. Le Bureau international a été invité à poursuivre la compilation des résultats des essais et à transmettre les documents concernés pour que les offices puissent formuler des observations au titre du projet [CE 532](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/en/project/CE532). Les offices ont été encouragés à participer activement aux essais, ce qui contribuerait à l’évaluation finale et à la validation du service de reclassement fondé sur l’intelligence artificielle, pour examen et décision par le comité à un stade ultérieur.

# Autres questions

1. Le comité a pris note du fait que la proposition du Bureau international figurant dans l’annexe 3 du dossier de projet [CE 559](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE559) avait été examinée dans le cadre du point de l’ordre du jour intitulé “Intégration des nouvelles technologies émergentes dans les secteurs proposés de la Feuille de route pour la révision de la CIB” (voir les paragraphes 36 à 39 ci‑dessus).

# Rapport sur les systèmes informatiques liés à la CIB

1. Le Bureau international a fait une présentation et une démonstration du système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS) et de ses services pour les rapporteurs et les traducteurs des projets de révision de la CIB, et a expliqué comment l’IPCRMS pouvait être utilisé pour suivre la révision de la CIB à différents stades, par exemple avant la mise à disposition du public de chaque version de la CIB en tant que publication anticipée ou avant l’entrée en vigueur de la version en question.
2. Le Bureau international a décrit les scénarios possibles pour le suivi de la révision et de la maintenance du schéma de la CIB, de la table de concordance, des définitions et des mots‑clés dans les deux langues faisant foi, ainsi que dans les autres versions linguistiques dans lesquelles la CIB est disponible. Les caractéristiques de l’IPCRMS qui facilitent la préparation des propositions de révision de la CIB ainsi qu’un outil intégré d’aide à la traduction, à savoir WIPO Translate, ont également été présentés. Une formation spécifique a été proposée aux offices afin qu’ils puissent mieux utiliser l’outil dans le cadre du programme de révision et de maintenance de la CIB.
3. Le comité a pris note de la présentation et a invité les offices à utiliser au mieux cet outil dans le cadre du programme de révision de la CIB. Le comité a été informé que des formations ou des conseils sur l’utilisation de l’outil pour la préparation des projets de révision ou de maintenance de la CIB seraient dispensés par le Bureau international à la demande des offices qui jouent divers rôles dans les projets, tels que les rapporteurs, les traducteurs ou les offices formulant des observations.

# Expérience des offices en matière de classement assisté par ordinateur (par exemple, fondé sur l’intelligence artificielle)

1. Le comité a pris note, avec satisfaction, des exposés sur l’expérience acquise en matière de classement assisté par ordinateur (par exemple, fondé sur l’intelligence artificielle) présentés par l’office de la Chine et l’OEB.
2. Le comité a observé que l’utilisation des outils était axée sur divers scénarios de classement des brevets, notamment le préclassement, le classement des demandes de brevet et le reclassement des documents de brevet publiés.
3. Notamment, les résultats fondés sur l’intelligence artificielle n’étaient pas toujours idéaux, de sorte qu’un nouvel entraînement s’avérait nécessaire. Il a été noté que seule l’utilisation pour le préclassement avait atteint le niveau pratique et que la clé pour d’autres utilisations pratiques était plutôt de savoir comment le retour d’information/la correction par les examinateurs pouvait être appris et reflété par l’intelligence artificielle. Le potentiel de l’intelligence artificielle dans le reclassement assisté au lieu de solutions générales applicables à différents domaines technologiques a été examiné, par exemple, compte tenu de l’absence de modèles commerciaux pré-entraînés qui conviendraient au classement des brevets. Les contrôles de qualité et la validation humaine du classement et du reclassement fondés sur l’intelligence artificielle ont également été examinés en tant qu’élément important de l’apprentissage automatique qui devrait être effectué dans chaque projet de reclassement.
4. Le comité a reconnu l’importance de l’échange d’informations dans ce domaine et a invité un plus grand nombre d’offices à partager leur expérience sur l’élaboration en interne d’outils de classement assisté par ordinateur à sa prochaine session. Il a été informé que tous les documents relatifs aux exposés, y compris les documents antérieurs, sont mis à disposition sur le forum électronique consacré à la CIB dans le cadre du projet [CE 524](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE524).

# Clôture de la session

1. Le président a prononcé la clôture de la session.
2. *Le présent rapport a été adopté à l’unanimité par le comité d’experts par voie électronique le 3 avril 2024.*

[Les annexes suivent]